

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES - **Applicable au 1er mars 2026**

		A	B				C				D			
		Associations domiciliées au Poiré-sur-Vie ou participant à l'animation de la vie locale	- Associations domiciliées au Poiré-sur-Vie autres que "A" (ex : assos familiales) - Particuliers résidant ou payant des impôts au Poiré-sur-Vie				- Entreprises installées et payant des impôts sur la commune				- Entreprises, sociétés et comités d'entreprise hors commune - Associations non domiciliées au Poiré - Particuliers ne résidant pas ou ne payant pas d'impôts au Poiré-sur-Vie			
			1/2 journée (8h - 15h ou 15h - 02h)	Journée	Caution dommages	Caution ménage	1/2 journée (8h - 15h ou 15h - 02h)	Journée	Caution dommages	Caution ménage	1/2 journée (8h - 15h ou 15h - 02h)	Journée	Caution dommages	Caution ménage
Martelle 1 ⁽¹⁾	350 personnes	Mise à disposition gracieuse des salles sans caution demandée mais facturation des dommages à la valeur de réparation ou de remplacement	260 €	390 €	565 €	205 €								
Martelle 1 + 2 + 3 ⁽¹⁾ + cuisine	475 personnes		410 €	615 €	905 €	305 €								
Martelle 2 + 3 ⁽²⁾ + cuisine	125 personnes		210 €	315 €	455 €	110 €	265 €	400 €	570 €	110 €	430 €	645 €	920 €	110 €
Martelle 3 ⁽²⁾ + cuisine	75 personnes		140 €	210 €	305 €	110 €	175 €	265 €	385 €	110 €	290 €	435 €	620 €	110 €
Martelle Hall ⁽²⁾	100 personnes		100 €	150 €	305 €	110 €								
Discobole ⁽²⁾ + cuisine	20 personnes		50 €	75 €	305 €	110 €	65 €	100 €	385 €	110 €	105 €	160 €	620 €	110 €
Foyer rural ⁽²⁾ + cuisine	150 personnes		140 €	210 €	305 €	110 €	175 €	265 €	385 €	110 €	290 €	435 €	620 €	110 €
Infirmierie ⁽²⁾							60 €	60 €	60 €	60 €	70 €	70 €	70 €	70 €
Salle sport - Montparière							Heure 1/2 journée Journée	55 € 195 € 460 €	80 € 280 € 680 €	65 € 65 € 65 €	Heure 1/2 journée Journée	90 € 295 € 690 €	120 € 420 € 1 020 €	75 € 75 € 75 €
Salle sport - Beignon							Heure 1/2 journée Journée	35 € 105 € 240 €	45 € 145 € 345 €	65 € 65 € 65 €	Heure 1/2 journée Journée	55 € 160 € 360 €	70 € 220 € 520 €	75 € 75 € 75 €
Salle sport - Idonnière							Heure 1/2 journée Journée	65 € 240 € 570 €	95 € 345 € 845 €	65 € 65 € 65 €	Heure 1/2 journée Journée	105 € 360 € 855 €	155 € 520 € 1 300 €	75 € 75 € 75 €

Un forfait de 110 € sera appliqué aux loueurs (associations, particuliers, entreprise ...) en cas de non tri ou de tri non-conforme + facturation du temps agent consacré à la réalisation du tri.
Pour l'ensemble des équipements mis à disposition des associations, sera appliqué à chaque association concernée un forfait de 110 € par constat de non-ménage + facturation du temps agent consacré à la remise en état des locaux.
Intervention agent en raison d'une faute de l'association (besoin électrique mal identifié, oubli de matériel, oubli de clé, mauvais rangement d'un caisson ou de ganivelles sur leur remorque, etc...) - 100 euros de pénalité + facturation du temps agent consacré à la réparation de la faute de l'association.
Réalisation de clé ou de badge supplémentaire à la demande de l'association - 50 euros
Réalisation de clé ou de badge suite à une perte - 100 euros

(1) - Salle ne pouvant être louée que durant les mois de juillet et août par des particuliers

(2) - Salles ne pouvant être réservées les 24 et 31 décembre

Un état des lieux d'entrée et de sortie sera réalisé par les services municipaux.

Les salles sont louées avec tables et chaises correspondant à la capacité d'accueil des locaux.

Le locataire se chargera du ménage des locaux utilisés

Les locaux sont loués, sous réserve de la disponibilité des salles et de leur occupation par les associations (planning)

Des arrhes, d'un montant de 50 €, seront prélevées si l'annulation de location a lieu moins de 15 jours avant la date, sans motifs significatifs.